ORDRE DES MEDECINS
CONSEIL NATIONAL
ORDE DER ARTSEN
NATIONALE RAAD

Contrat de collaboration entre pharmacien biologiste et médecin

Doc	a027003
Date de publication	16/09/1978
Origine	NR
Thèmes	Associations et contrats avec des non-médecins, des établissements de soins, ...

Contrat de collaboration entre pharmacien biologiste et médecin.

Un médecin peut-il faire des prélèvements pour un laboratoire en une commune différente de celle où se trouve ce laboratoire en recevant une rétribution à l'acte avec un minimum par heure ?

Le Conseil national a estimé, en sa séance du 16 septembre 1978 qu'il fallait refuser cette collaboration parce que cette façon d'agir donne lieu à des pratiques commerciales qui favorisent la surconsommation et la dichotomie.